



Modification de commission en prime

Par **meluzzine**, le **11/01/2012** à **09:03**

Bonjour, mon employeur a décidé en 2012 de ne plus nous donner les 1% de commissions, et de nous les transformer en prime sur objectif mensuel de 300€.

Tout c'est fait verbalement.

Il faut savoir que cela représentait pour moi 2000€ de commissions en 2011.

Il nous fait valoir que nous pouvons atteindre plus soit 3600€ en 2012, mais les objectifs cette année sont complètement déconnant +13,5% : Très très ambitieux, mais irréalisable et démotivant.

J'ai regardé en 2011 sur les bases proposées, j'aurai touché ma prime 5 fois (soit 1500€) et l'objectif était juste.

Que dois-je faire? aucune discussion possible ni sur les objectifs ni sur cette prime.

Je précise que cette conditions de rémunération n'est pas contractuelle, mais elle est en place depuis plus de trois ans.

Merci de votre aide.

Par **P.M.**, le **11/01/2012** à **14:04**

Bonjour,

Il faudrait savoir si les commissions précédemment versées étaient prévues au contrat de travail ou si elles étaient versées depuis plusieurs années, suivant le même système de calcul à un groupe de salariés ayant les mêmes fonctions...

Par **meluzzine**, le **11/01/2012** à **20:30**

Le flou total pour les collègues aussi, rien de contractuel mais diraient ils un usage.

Par **P.M.**, le **11/01/2012** à **21:19**

C'est pourquoi je vous ai posé l'interrogation en me référant aux caractéristiques d'un usage car pour qu'il soit dénoncé, l'employeur doit en avertir les éventuels représentants du Personnel et individuellement chaque salarié concerné en respectant un délai de prévenance suffisant...

Par ailleurs des objectifs doivent être réalistes et réalisables...